Registrar and Defence for Mr. Babala

ANNEX 5

Confidential

Ex parte only available to the Registry



Parquet Général de la République

Le Procureur Général de la République

PROCES-VERBAL DE NOTIFICATION

Nous,

Procureur Général de la République
Démocratique du Congo et Officier du Ministère Public près la Cour Suprême
de Justice, avons procédé à la notification du Mandat d'Arrêt n° ICC-01/0501/13 émis en date du 20 novembre 2013 par la Chambre préliminaire II de la
Cour Pénale Internationale à l'encontre de Jean Pierre BEMBA GOMBO et
consorts au Sieur Fidèle BABALA WANDIL mieux identifié dans la fiche en

Et pour qu'il ne l'ignore, lui avons laissé copie du présent procès-verbal de notification et dudit mandat d'arrêt.

Ainsi fait à Kinshasa, aux jour, mois et an que dessus.

LE NOTIFIE

Holdersarated Mhrs " Procureur General de la Republique